

6 août 2024

# Rapport d'étape des Co-Administrateurs pour la période du 11 décembre 2023 au 10 juin 2024

Elite Insurance Company Limited – (en Administration)

La Cour suprême de Gibraltar  
Dossier n° 2019/COMP/002



# Sommaire

Abréviations et définitions	3
Messages clés	5
Pourquoi nous avons envoyé ce rapport	5
Montant que les Créanciers peuvent recevoir	5
Ce que vous avez besoin de faire	5
Progrès depuis notre dernier rapport	6
Clôture	6
Mises à jour du portefeuille	6
Gestion de la liquidation	8
Recouvrement d'actifs	8
Impôt sur les sociétés, IPT et TVA	9
Engagement des parties prenantes	9
Droits des Créanciers	10
Ce qu'il reste encore à faire et prochaines étapes	11
Annexe A : Recettes et paiements	12
Annexe B : Dépenses	13
Annexe C : Mise à jour sur la rémunération	14
Nos heures et nos taux horaires moyens	14
Notre politique de tarification du temps et nos taux horaires	15
Notre travail au cours de la Période	16
Nos travaux à venir	19
Paiements aux associés	21
Décaissements	21
Nos relations	21
Sociétés juridiques et autres sociétés professionnelles	22
Annexe D : Autres informations	23

Vous trouverez de plus amples informations sur l'Administration à l'adresse suivante [www.pwc.co.uk/elite-insurance](http://www.pwc.co.uk/elite-insurance)

# Abréviations et définitions

Le tableau suivant indique les abréviations et les termes d'insolvabilité qui peuvent être utilisés dans ce rapport.

Abréviation ou définition	Signification
<b>Administration</b>	L'Administration de Elite Insurance Company Limited
<b>ATE</b>	Assurance a posteriori
<b>CBLI</b>	CBL Insurance Limited (en liquidation)
<b>Cédants</b>	Créanciers chirographaires non garantis dont les créances découlent du fait qu'ils sont titulaires de polices de réassurance émises par la Société
<b>Co-Administrateurs / nous / notre / le Cabinet</b>	Edgar Lavarello de PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et Dan Schwarzmann de PricewaterhouseCoopers LLP UK
<b>Commutation</b>	La commutation avec le réassureur principal d'Elite, CBLI
<b>Cour</b>	La Cour suprême de Gibraltar
<b>Créanciers</b>	Créanciers garantis, privilégiés et non garantis
<b>Créanciers de l'assurance directe</b>	Créanciers chirographaires non garantis dont les créances découlent de leur qualité d'assurés directs de la Société à l'exclusion des Cédants
<b>Créanciers garantis</b>	Créanciers dont la dette est garantie
<b>Créanciers non garantis</b>	Créanciers qui ne sont ni garantis ni privilégiés (y compris les Créanciers en vertu d'un contrat d'assurance)
<b>Créanciers privilégiés</b>	Les créanciers énumérés à l'article 2 de l'Annexe GIR14, concernant principalement les montants dus aux collaborateurs ou déduits de la rémunération des collaborateurs, et les montants dus au Gouvernement de Gibraltar.
<b>DO</b>	Une police d'assurance dommage ouvrage souscrite par les propriétaires français pour les défauts de construction
<b>FCA</b>	L'autorité de conduite financière au Royaume-Uni
<b>FGAO</b>	Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages (fonds du régime d'indemnisation français pour les assurances dommages obligatoires)
<b>FSICR</b>	Réglementation des services financiers (compagnies d'assurance) de 2020
<b>FSCS</b>	Le régime d'indemnisation des services financiers au Royaume-Uni
<b>GAF</b>	Le Fonds auxiliaire grec
<b>GFSC</b>	Commission des services financiers de Gibraltar
<b>GIA11</b>	Loi sur l'insolvabilité de Gibraltar de 2011
<b>GIR14</b>	Règles d'insolvabilité de Gibraltar de 2014
<b>ICF</b>	Le Fonds de garantie des assurances irlandais
<b>IPT</b>	Taxe sur les primes d'assurance
<b>Passifs cumulés</b>	Passifs approuvés avant la fin de la validité de la police d'assurance concernée
<b>Période</b>	Du 11 décembre 2023 au 10 juin 2024
<b>Propositions</b>	Les propositions des Administrateurs pour l'Administration d'Elite en date du 9 février 2020
<b>PwC</b>	PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et/ou PricewaterhouseCoopers LLP UK
<b>Quest</b>	Quest Consulting (London) Limited (en tant que gestionnaire de liquidation d'Elite)
<b>RCD</b>	Police d'assurance Responsabilité Civile Décennale souscrite par les constructeurs immobiliers français pour les défauts de construction
<b>SCA</b>	Irish State Claims Agency
<b>Site web de la société</b>	<a href="http://www.pwc.co.uk/elite-insurance">www.pwc.co.uk/elite-insurance</a>
<b>Société/Elite</b>	Elite Insurance Company Limited (en Administration)
<b>TVA</b>	Taxe britannique sur la valeur ajoutée
<b>UE</b>	Union européenne

Le présent rapport a été préparé par Edgar Lavarello et Dan Schwarzmann en tant que Co-Administrateurs de la Société, dans le seul but de se conformer à leur obligation légale de rendre compte de l'Administration aux Créanciers en vertu des GIA11 et GIR14, et à aucune autre fin. Il ne peut être invoqué par aucune autre personne, ni à aucune autre fin, ni dans aucun autre contexte.

Ce rapport n'a pas été préparé en vue d'être utilisé, et il n'est pas approprié pour être utilisé, dans le but d'informer toute décision d'investissement en relation avec la dette ou tout investissement financier dans la Société.

Les résultats estimés pour les Créanciers inclus dans ce rapport ne sont qu'indicatifs et ne peuvent être considérés comme des recommandations quant au résultat réel pour les Créanciers.

Il est fait référence dans ce rapport à des occasions où les Co-Administrateurs ont consulté des conseillers juridiques. Toutefois, les Co-Administrateurs n'ont pas l'intention de renoncer à un quelconque privilège dont eux-mêmes ou Elite disposent en matière de conseil juridique. Toute personne choisissant de se fonder sur ce rapport à toute fin ou dans tout contexte autre que ceux prévus par la GIA11 et les GIR14 le fait à ses propres risques. Dans toute la mesure permise par la loi, les Co-Administrateurs n'assument aucune responsabilité à l'égard de ces personnes en ce qui concerne le présent rapport.

Le présent rapport doit être lu conjointement avec les propositions des Co-Administrateurs émises à l'attention des Créanciers de la Société et les précédents rapports d'étape des Co-Administrateurs, qui peuvent être consultés sur le site Web de la Société. Sauf indication contraire, tous les montants figurant dans ce rapport et dans les annexes sont indiqués hors TVA.

Edgar Lavarello de PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et Dan Schwarzmann de PricewaterhouseCoopers LLP UK ont été nommés Co-Administrateurs par la Cour suprême de Gibraltar pour gérer les affaires, les activités et les biens de la Société. Les Co-Administrateurs agissent en tant qu'agents de la Société uniquement et sans responsabilité personnelle. Edgar Lavarello est autorisé par la GFSC à Gibraltar à agir en tant que praticien de l'insolvabilité (numéro de licence IP FSC 0892 FSA). Dan Schwarzmann est autorisé à agir en tant que praticien de l'insolvabilité par l'Institute of Chartered Accountants en Angleterre et au Pays de Galles (numéro de licence IP 8912). Les Co-Administrateurs sont liés par le Code de déontologie en matière d'insolvabilité qui peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.gov.uk/government/publications/insolvency-practitioner-code-of-ethics>.

La Société est autorisée et réglementée par la GFSC. Siège social : c/o PricewaterhouseCoopers Limited, 327 Main St, GX11 1AA, Gibraltar.

Les Co-Administrateurs sont habilités à agir en qualité de responsables du traitement des données à caractère personnel au sens du Data Protection Act du Royaume-Uni et/ou de toute loi applicable en matière de protection des données en vigueur à Gibraltar ou dans tout autre pays (le cas échéant) en fonction des différentes activités de traitement effectuées. PwC peut agir en tant que sous-traitant de données sur instruction des Co-Administrateurs. Les données à caractère personnel seront conservées en toute sécurité et traitées uniquement pour les questions relatives à la nomination des Co-Administrateurs. Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires en consultant les déclarations de confidentialité sur les sites [www.pwc.co.uk](http://www.pwc.co.uk) et <https://www.pwc.gi/privacy.html> ou en contactant les Co-Administrateurs.

PricewaterhouseCoopers Limited est une société anonyme enregistrée à Gibraltar sous le numéro 94799. Le siège social de PricewaterhouseCoopers Limited est sis 327 Main Street, Gibraltar, GX11 1AA. PricewaterhouseCoopers Limited est autorisée et réglementée par la Commission des services financiers de Gibraltar en tant que société d'audit.

PricewaterhouseCoopers LLP UK est une société à responsabilité limitée enregistrée en Angleterre sous le numéro OC303525. Le siège social de PricewaterhouseCoopers LLP UK est sis 1 Embankment Place, Londres WC2N 6RH. PricewaterhouseCoopers LLP UK est agréée et contrôlée par la FCA pour les activités d'investissement désignée

# Messages clés

## Pourquoi nous avons envoyé ce rapport

Nous vous écrivons pour vous tenir informé de l'Administration d'Elite dans les six mois qui ont suivi notre dernier rapport daté du 9 août 2023. Il s'agit du neuvième rapport d'étape rédigé par les Co-Administrateurs de la Société.

Les Créanciers souhaiteront peut-être consulter ce rapport en même temps que nos rapports d'étape précédents et nos propositions initiales, qui restent disponibles sur le Site Web de la Société. Les informations contenues dans ces rapports ne sont pas répétées ici, sauf si elles sont jugées nécessaires ou utiles aux fins de cette mise à jour.

Si vous avez des questions concernant votre police d'assurance, veuillez utiliser les coordonnées suivantes :

Royaume-Uni et autre : [Elite-insurance.uk@quest-group.co.uk](mailto:Elite-insurance.uk@quest-group.co.uk) ou +44 (0) 207 129 8147

France : [Elite-insurance.fr@quest-group.com](mailto:Elite-insurance.fr@quest-group.com) ou +44 (0) 207 129 8661

Italie : [Elite-insurance.it@quest-group.com](mailto:Elite-insurance.it@quest-group.com) ou +44 (0) 207 129 8663

Ou écrivez à : Elite Insurance Company Limited (in Administration), c/o Quest Consulting, 4th Floor, 52-54 Gracechurch Street, London, EC3V 0EH, Royaume-Uni.

## Montant que les Créanciers peuvent recevoir

Voici un bref résumé de l'issue possible pour les Créanciers de la Société sur la base de ce que nous savons actuellement. Étant donné qu'Elite est un cas complexe, il existe encore un certain nombre d'incertitudes importantes qui font que les Co-Administrateurs ne sont pas en mesure de donner une estimation précise du résultat probable pour les créanciers. Veuillez lire le reste de ce document et demander des conseils spécifiques supplémentaires si nécessaire.

### Créanciers garantis

Nous n'avons pas connaissance de l'existence de Créanciers garantis.

### Créanciers privilégiés

Étant donné qu'Elite n'avait pas de collaborateurs directs au moment de notre nomination, nous ne pensons pas que des Créanciers privilégiés se manifesteront à l'égard d'anciens collaborateurs.

### Créanciers non garantis

Il est rappelé aux Créanciers que les Créanciers de l'assurance directe se classent avant tous les autres Créanciers non garantis en vertu de la FSICR. Veuillez noter que toute réclamation de dommages-intérêts convenue concernant les polices d'assurance directe exclues par les Co-Administrateurs est classée dans la rubrique Créanciers de l'assurance directe.

Il existe un certain nombre d'incertitudes importantes qui font que les Co-Administrateurs ne sont pas en mesure de donner une estimation précise du résultat probable pour les Créanciers de l'assurance directe. Comme nous l'avons indiqué dans nos précédents rapports, le résultat final dépendra d'un certain nombre de facteurs variables qui présentent une incertitude considérable. D'après notre appréciation actuelle de la situation financière d'Elite, les Créanciers d'assurance directe sont très peu susceptibles de recevoir le paiement intégral de leurs dettes, sauf si elles sont couvertes par un régime de rémunération. Par conséquent, les autres Créanciers chirographaires ne doivent pas s'attendre à recevoir un dividende. Tous les Créanciers devraient chercher à atténuer leurs pertes autant que possible.

Au fur et à mesure que l'Administration évoluera, nous informerons les Créanciers des mises à jour sur les futures perspectives de distribution.

Veuillez lire le reste de ce document et demander des conseils spécifiques supplémentaires si nécessaire.

## Ce que vous avez besoin de faire

Ce rapport est à titre d'information. Aucune action n'est nécessaire de votre part.

# Progrès depuis notre dernier rapport

Cette section traite des principales actions menées depuis notre dernier rapport.

## Clôture

### Mécanisme de sortie

L'objectif de l'Administration est d'obtenir un meilleur résultat pour les Créanciers de la Société dans leur ensemble que si la Société était liquidée (sans avoir été sous administration au préalable). Comme indiqué précédemment, les Co-Administrateurs estiment qu'un plan d'arrangement serait la meilleure solution pour atteindre l'objectif de l'Administration.

Au cours de la Période, aux côtés des conseillers juridiques d'Elite et de Quest, les Co-Administrateurs ont poursuivi l'élaboration d'un plan d'arrangement. Si un plan d'arrangement est approuvé par ses créanciers et mis en œuvre, il doit permettre une distribution plus rapide de l'argent d'Elite à ses Créanciers d'assurance directe et proposer un processus d'accord efficace et équitable.

Le calendrier des Co-Administrateurs pour proposer un plan d'arrangement aux Créanciers de l'assurance directe d'Elite a été affecté par les retards subis lors de la fermeture de la succursale italienne d'Elite. Vous trouverez plus de détails ci-dessous dans la section Fermeture des succursales. Nous prévoyons de communiquer de plus amples détails sur le plan d'arrangement proposé avec les créanciers, par courrier ou par e-mail, le cas échéant, et par publication sur le site Web de la Société au cours des six prochains mois.

Comme expliqué dans notre rapport précédent, nous avons travaillé avec le FSCS pour élaborer un accord qui permettra aux Co-Administrateurs de proposer un plan d'arrangement tout en préservant l'accès à la rémunération des assurés protégés par le FSCS et sans nuire injustement aux autres créanciers d'Elite. Un accord a été signé avec le FSCS au cours de la Période et entrera en vigueur si et lorsque le plan d'arrangement d'Elite entrera en vigueur.

### Fermetures des succursales

Comme indiqué précédemment, la succursale d'Elite en Espagne a été fermée le 21 février 2023.

Dans notre rapport précédent, nous avons estimé que la fermeture de la succursale italienne se ferait au premier trimestre 2024, sous réserve du remboursement d'un dégrèvement fiscal important par l'administration fiscale italienne. Cependant, le remboursement en question de la part de l'administration fiscale italienne n'a pas encore été reçu. Les Co-Administrateurs, avec l'aide de fiscalistes et d'avocats italiens, continuent de chercher à obtenir ce remboursement tout en évaluant toutes les options possibles qui préservent et maximisent le recouvrement d'Elite sans causer de retard supplémentaire au plan d'arrangement.

La succursale sera fermée peu de temps après le traitement de la demande de remboursement d'impôt susmentionnée, soit au quatrième trimestre 2024 selon nos estimations.

## Mises à jour du portefeuille

La situation actuelle en ce qui concerne les portefeuilles d'activité d'Elite et l'éligibilité des titulaires de police à une indemnisation est résumée ci-dessous :

### France

Comme indiqué précédemment, toutes les polices d'assurance de construction françaises ont été « exclues », donc annulées, par les Co-Administrateurs conformément à la GIA11, avec effet à compter du 15 septembre 2020 (inclus). Des informations supplémentaires concernant la clause de non-responsabilité sont disponibles sur le site web de la Société.

Comme expliqué dans notre rapport précédent, les Co-Administrateurs étaient en contact avec le FGAO concernant l'instruction et le paiement d'experts pour les créanciers dont les créances ont été identifiées, mais n'ont pas fait l'objet d'un accord, avant la clause de non-responsabilité. Les Co-Administrateurs sont parvenus à un accord avec le FGAO pendant la Période, ce qui permettra aux demandeurs français éligibles d'obtenir un rapport d'expertise, le cas échéant, sans frais pour eux-mêmes, afin que, lorsqu'une créance valide existe, celle-ci puisse être évaluée et soumise au FGAO pour paiement. L'accord maximise la disponibilité d'une indemnisation pour les assurés français sans porter injustement préjudice à l'ensemble des créanciers d'Elite.

Les bénéficiaires des polices DO en vigueur à compter du 1er juillet 2018 dont les créances existent avant le 15 septembre 2020 bénéficient rétroactivement du régime d'indemnisation. Au cours de la Période, le FGAO a versé 38 000 EUR concernant 7 créances admissibles. Cela porte le montant total versé à 418 000 EUR pour 38 créances admissibles.

Quest continue de contacter les titulaires de police dont les créances ont été approuvées par Elite avant le 15 septembre 2020 pour faire avancer leurs demandes de remboursement auprès du FGAO. Tout assuré ayant des questions doit contacter Quest en utilisant les coordonnées indiquées à la page 5.

Les bénéficiaires de polices DO non éligibles à une indemnisation du FGAO sont en droit d'intenter une action à l'encontre d'Elite pour les dommages résultant de la clause de non-responsabilité.

Tous les demandeurs doivent atténuer leurs pertes et chercher à faire valoir en premier lieu leurs créances auprès de leur assureur RCD.

## Grèce

Quest continue de travailler en liaison avec le GAF, qui fournit une indemnisation aux parties lésées concernant les dommages corporels et/ou matériels.

Au cours de la Période, le GAF a remboursé six créances éligibles pour une valeur de 171 000 EUR. Cela porte le montant total versé à 224 000 EUR pour 11 créances admissibles. Nous continuons à travailler avec le GAF pour nous assurer que les demandes d'indemnisation sont payées lorsque la compensation est possible. La prochaine soumission devrait être effectuée au cours du deuxième trimestre 2024.

Les titulaires de police doivent continuer à soumettre des réclamations à l'encontre d'Elite de la manière habituelle.

## Irlande

La SCA a confirmé sa position indiquant que le statut d'Elite ne permet pas de demander des paiements auprès de l'ICF. Elle estime en effet qu'une administration à Gibraltar n'est pas équivalente à une liquidation en Irlande.

Compte tenu de la position de la SCA selon laquelle le remboursement n'est possible que dans le cadre d'un processus de liquidation, les Co-Administrateurs ont cherché à obtenir la confirmation de la SCA que le remboursement des créances éligibles serait possible au moment où Elite entrerait en liquidation dans le cadre de la stratégie de sortie plus large. À la date de ce rapport, aucune réponse n'a été reçue et nous fournirons une mise à jour sur le site Web de la Société dès que possible.

Les titulaires de police doivent continuer à soumettre des réclamations à l'encontre d'Elite de la manière habituelle.

## Italie

Les titulaires de police doivent continuer à soumettre des réclamations à l'encontre d'Elite de la manière habituelle.

## Espagne

Comme indiqué précédemment, les Co-Administrateurs ont tenté d'obtenir les dossiers d'Elite auprès d'un titulaire de mandat spécial. Au cours de la Période, nous avons reçu du titulaire de mandat spécial des documents qui contenaient des informations limitées sur les polices souscrites entre 2015 et 2017. Nous pensons que le titulaire de mandat spécial ne parviendra pas à réunir d'autres informations. Par conséquent, il est probable qu'Elite devra s'appuyer uniquement sur les titulaires de police pour fournir des preuves à l'appui de l'avancement des réclamations dans la grande majorité des cas.

Les titulaires de police doivent continuer à soumettre des réclamations à l'encontre d'Elite de la manière habituelle.

## Royaume-Uni

Nous continuons à nous concerter sur les créances au fur et à mesure qu'elles se présentent, le FSCS indemnisant les créanciers éligibles à hauteur de 90 % de la créance, et 100 % pour les produits d'assurance obligatoire. Vous trouverez de plus amples informations sur l'éligibilité sur le site web du FSCS à l'adresse [fscs.org.uk/making-a-claim/claims-process/eligibility-rules](https://fscs.org.uk/making-a-claim/claims-process/eligibility-rules).

Au cours de la Période, le FSCS a versé 0,8 million GBP concernant 24 créances admissibles. Cela porte le montant total versé par le FSCS à 23,3 millions GBP concernant 3 352 créances.

## Gestion de la liquidation

### Fonctionnement

Quest reste le point de contact initial pour la grande majorité des Créanciers. Nous continuons à suivre Quest conformément aux conditions de l'Accord de gestion de liquidation.

Au cours de la Période, 1 071 créances d'assurance ont été clôturées, représentant une valeur ajustée d'environ 1,2 million GBP (frais et indemnisation inclus). 766 nouvelles créances ont été notifiées au cours de la Période. À la fin de cette Période, environ 10 000 demandes d'indemnisation sont en attente, la majorité étant en sommeil, d'une valeur estimée d'environ 109 millions GBP.

Les Co-Administrateurs ont retenu lors de leur nomination, ou ont par la suite engagé, un petit nombre de tiers spécialisés dans certaines juridictions pour aider à la liquidation ordonnée des portefeuilles d'activité d'Elite. Au cours de la Période, nous avons entamé la transition de certains services de gestion des créances afin de refléter la maturité de la liquidation d'Elite et de rationaliser, le cas échéant, la gestion continue des portefeuilles d'Elite. Il s'agit notamment de la transition de la gestion des créances de construction en France à Quest pour les créances découlant de polices souscrites par un certain nombre de titulaires de mandat spécial spécifiques.

Nous continuons à superviser les processus de réclamations d'Elite administrés par Quest, et traitons directement les réclamations des clients uniquement si cela s'avère nécessaire. Au cours de la Période, 25 nouvelles réclamations ont été reçues et 24 réclamations ont été résolues. La seule réclamation restant ouverte à la fin de la Période a depuis été retirée par le demandeur.

## Recouvrement d'actifs

### Recouvrements ATE

Comme indiqué précédemment, les Co-Administrateurs ont exclu la plus grosse partie de l'activité ATE d'Elite à compter du 11 décembre 2020.

Au cours de la Période, Elite a récupéré avec succès 1,5 million GBP en vertu d'un accord de partage des bénéfices négocié dans le cadre d'un règlement entre les Co-Administrateurs, Elite et un tiers.

En outre, les Co-Administrateurs continuent de réclamer les primes et intérêts courus dus à Elite auprès de l'assuré en vertu d'une police ATE. Une date d'audience au Tribunal de commerce a été prévue pour l'été 2025.

Nous continuons à suivre une autre police ATE, dans le cadre de laquelle Elite a transféré son exposition tout en conservant un droit à une part sur toute prime future. L'audience de la Cour suprême pour cette affaire est désormais prévue pour juillet 2024. D'autres mises à jour seront fournies dans le prochain rapport d'avancement.

### Commutation

Nous avons continué à suivre la position d'Elite en ce qui concerne la Commutation et restons engagés si nécessaire auprès des liquidateurs de CBLI. Dans le dernier rapport d'avancement de CBLI, il est indiqué une fourchette de dividendes potentiels de 45 à 55 %. Un examen plus approfondi dans le cadre de la Commutation peut donc être accepté par Elite, et toute évolution sera indiquée dans les futurs rapports d'étape.

### Recouvrements généraux

Elite a continué d'engager des procédures de recouvrement de créance dans plusieurs juridictions européennes, et a recouvré 49 000 EUR dans le cadre de l'activité en France, 8 000 EUR dans le cadre de l'activité en Italie et 1 000 GBP dans le cadre de l'activité au Royaume-Uni au cours de la Période. À ce jour, cela porte le total des recouvrements de créances à plus de 2,9 millions EUR et 800 000 GBP.

Des recouvrements d'assurance de 88 000 EUR de l'activité française ont été effectués au cours de la Période. À ce jour, cela porte le total des recouvrements de créances à plus de 1,3 million EUR et 250 000 GBP.

Les Co-Administrateurs poursuivent leurs efforts pour récupérer près d'un (1) million EUR en fonds détenus sur un compte bancaire français en fiducie pour Elite. Comme indiqué précédemment, Elite a défendu avec succès une demande de remise des fonds détenus en fiducie au liquidateur de l'ancien titulaire de mandat spécial et le liquidateur a ensuite fait appel de la décision. Il était prévu qu'une décision d'appel soit rendue au cours du premier semestre 2024, cependant, elle a été retardée et est désormais attendue au quatrième trimestre 2024. Les Co-Administrateurs continuent d'explorer différentes voies pour maximiser le recouvrement pour les créanciers d'Elite.

Comme indiqué dans nos rapports précédents, en ce qui concerne le portefeuille de garantie des bâtiments, le contentieux contre le titulaire de mandat spécial de ce portefeuille a été conclu. Elite continue de s'engager, le cas échéant, avec le superviseur de l'arrangement volontaire de la société du représentant désigné du titulaire de mandat spécial en ce qui concerne sa demande d'indemnisation dans cette affaire.

Nous continuons de poursuivre un certain nombre d'autres recouvrements potentiels d'actifs dans diverses juridictions et fourniront des mises à jour dans les futurs rapports d'étape.

### **Recouvrements de réassurance**

Nous avons continué à travailler en liaison avec les réassureurs et les courtiers en réassurance sur un certain nombre d'accords de réassurance afin d'assurer le traitement et la collecte continue des recouvrements. Nous avons également poursuivi nos discussions avec un certain nombre de réassureurs pour évaluer leur volonté de rechercher une conclusion précoce de la commutation de certains accords de réassurance. Ces efforts ont conduit à des recouvrements totaux sur la période de 217 000 GBP.

Il reste un nombre relativement faible de réassureurs pour lesquels une conclusion anticipée n'a pas été possible à ce jour. Les Co-Administrateurs évaluent les options disponibles en dehors des arrangements de commutation, le cas échéant, pour maximiser les recouvrements pour Elite.

### **Gestion de la trésorerie**

À la fin de la Période, la Société détenait des fonds disponibles pour un montant de 33,1 millions GBP, 5,7 millions EUR et 100 NZD, la majorité des fonds (plus de 95 %) étant investis dans des comptes de dépôt du marché monétaire. Les soldes restants sont détenus sur des comptes courants auprès de Barclays Bank et HSBC pour couvrir les coûts d'exploitation et les activités commerciales en cours.

Nous continuons à surveiller les dépôts du marché monétaire et les taux d'intérêts pour veiller à ce que les fonds soient investis de manière à maximiser les intérêts gagnés, tout en restant conformes aux politiques de gestion de trésorerie de la Société couvrant des questions telles que le risque de crédit de contrepartie et la diversification.

Au cours de la Période, les intérêts perçus se sont élevés à 908 000 GBP et 109 000 EUR.

## **Impôt sur les sociétés, IPT et TVA**

Les Co-Administrateurs ont continué de travailler en liaison avec Quest pour obtenir les informations nécessaires à la gestion des affaires fiscales de la Société concernant les obligations avant et après la nomination dans toutes les juridictions, notamment à Gibraltar, en Italie et en Espagne.

Nous continuons d'examiner et de soumettre les déclarations fiscales pour l'impôt sur les sociétés et la taxe sur les primes d'assurance (Insurance Premium Tax, IPT) afin de garantir la conformité dans toutes les juridictions, y compris l'approbation et le traitement associés de tous les paiements de dettes fiscales qui en résultent. Dans le cadre de notre travail de conformité fiscale, nous avons soumis les rendements de l'IPT après la désignation au Royaume-Uni et rédigé la déclaration finale de l'impôt sur le revenu des non-résidents en Espagne pour sa soumission peu de temps après la Période.

Comme mentionné dans la section Clôture ci-dessus, nous continuons de réclamer un dégrèvement fiscal auprès des services fiscaux italiens, ce qui a un impact sur le calendrier de fermeture de la succursale italienne. Les processus de clôture ont été achevés dans la mesure du possible et nous prévoyons de fermer la succursale au cours de la période suivante.

## **Engagement des parties prenantes**

Les Co-Administrateurs continuent de tenir informées en temps opportun les principales parties prenantes concernant les progrès réalisés, et encouragent les Créanciers à consulter les mises à jour du Site Web de la Société.

### **Comité des Créanciers**

Le sous-comité des honoraires s'est réuni le 29 février 2024 et a entrepris l'examen de l'année 2023, ainsi que des coûts pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2023. Une mise à jour des progrès réalisés par rapport aux domaines d'intérêt pour 2023 a été fournie, ainsi qu'un budget pour 2024 et les principaux domaines d'action pour la même période.

Au cours de la Période, aucune réunion formelle du Comité des Créanciers n'a eu lieu. Nous continuons à collaborer, le cas échéant, avec les membres du Comité des Créanciers pour discuter des questions clés au fur et à mesure qu'elles surviennent. La prochaine réunion formelle du Comité des créanciers devrait se tenir au cours du deuxième semestre 2024.

Nous remercions encore les membres du Comité des Créanciers pour leur engagement et leur soutien constants.

## Engagement réglementaire

La Société reste agréée et contrôlée dans la mesure nécessaire aux fins de l'Administration et, en tant que telle, doit se conformer à diverses exigences réglementaires. Nous continuons de nous engager avec la GFSC et de coopérer avec d'autres régulateurs, le cas échéant, sur les progrès de l'Administration ainsi que sur les problématiques qui se posent en matière de rapports réglementaires.

## Transactions avec les parties liées

À ce jour, les Administrateurs n'ont cédé aucun actif à une partie (personne ou société) ayant un lien avec les administrateurs, actionnaires ou créanciers garantis de la société ou leurs associés. Les Administrateurs ne demandent pas l'approbation des créanciers pour effectuer une cession substantielle à une personne liée.

## Autres informations

### Frais liés à la mise sous Administration

Nous présentons à l'Annexe B un relevé des dépenses que nous avons engagées pendant la Période. La déclaration exclut tout passif fiscal potentiel que nous pourrions avoir à payer en tant que frais liés à la mise sous Administration en temps voulu, car les montants dus dépendront de la situation à la fin de l'exercice dans chaque pays.

### Communication

Les Co-Administrateurs continuent d'utiliser le Site web de la Société en tant que moyen de faire parvenir les dernières informations aux titulaires de police ainsi qu'aux Créanciers. À moins que vous ne nous informiez que vous souhaitez recevoir des communications par courrier, le Site Web de la Société sera utilisé comme principal moyen de communication au cours de l'Administration. En raison du grand nombre de titulaires de police européens, nous continuons de traduire les parties essentielles du Site Web de la Société et les documents pertinents en français et en italien.

Le Site Web de la Société est mis à jour en fonction des communications pertinentes, des communiqués de presse et des réponses aux questions fréquemment posées. Au cours de la Période, nous avons comptabilisé 1 602 visites sur le Site web de la Société. Nous continuons à répondre aux demandes de renseignements de la part des titulaires de police et d'autres parties prenantes par l'intermédiaire de nos lignes d'assistance dédiées ou par e-mail.

### Nos honoraires

La mise à jour de notre rémunération qui couvre nos honoraires, décaissements et autres affaires connexes dans le cadre de ce dossier est fournie à l'Annexe C. Les Co-Administrateurs continuent de percevoir des honoraires conformément aux résolutions relatives aux honoraires approuvés.

### Notre compte de recettes et de paiements

Nous présentons à l'Annexe A un compte-rendu des recettes et paiements réalisés au cours de l'Administration pour la Période.

Nous considérons que tous les paiements qui ont été effectués en tant que frais d'Administration sont appropriés et proportionnés à l'ampleur et à la complexité de l'Administration.

## Droits des Créanciers

Les Créanciers ont le droit de demander des informations supplémentaires sur la rémunération ou les dépenses dans les 21 jours suivant la réception de ce rapport, comme indiqué dans le S49 GIR14. Toute demande doit être faite par écrit.

## Ce qu'il reste encore à faire et prochaines étapes

L'Administration de la Société est complexe compte tenu de la grande diversité des portefeuilles qu'elle a souscrits et des territoires dans lesquels elle a opéré. Au cours des six prochains mois, nous nous concentrerons sur les points suivants :

- Veiller à ce que les créances des titulaires de police soient traitées de manière appropriée ;
- Engager activement des procédures de recouvrement d'actifs et autres recouvrements de la Société ;
- Résoudre le sujet du dégrèvement fiscal italien et terminer la fermeture de la succursale italienne d'Elite ; et
- Finaliser l'élaboration du plan d'arrangement et prendre toutes les mesures initiales nécessaires pour le mettre en œuvre afin que les créances des Créanciers puissent être convenues et réglées le plus rapidement possible. Nous partagerons la documentation pertinente avec les Créanciers en temps voulu.

Le prochain rapport destiné aux créanciers sera distribué aux Créanciers dans environ six mois. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter par e-mail à l'adresse [uk\\_elite@pwc.com](mailto:uk_elite@pwc.com).

Sincères salutations,



Au nom et pour le compte de la Société

Edgar Lavarello

Co-Administrateur

Edgar Lavarello de PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et Dan Schwarzmann de PricewaterhouseCoopers LLP (collectivement, les « Administrateurs ») ont été nommés co-administrateurs par la Cour Suprême de Gibraltar pour gérer les affaires, les activités et les biens d'Elite Insurance Company Limited (la « Société »). Les Administrateurs agissent en tant qu'agents de la Société uniquement et sans responsabilité personnelle. Edgar Lavarello est autorisé par la Commission des services financiers de Gibraltar à agir en tant que praticien de l'insolvabilité (numéro de licence IP FSC 0892 FSA). Dan Schwarzmann est autorisé à agir en tant que praticien de l'insolvabilité par l'Institute of Chartered Accountants en Angleterre et au Pays de Galles (numéro de licence IP 8912).

Ils sont liés par le Code de déontologie en matière d'insolvabilité qui peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.gov.uk/government/publications/insolvency-practitioner-code-of-ethics>

La Société est autorisée et réglementée par la Commission des services financiers de Gibraltar. Siège social : c/o PricewaterhouseCoopers Limited, 327 Main St, GX11 1AA, Gibraltar. Les Administrateurs peuvent agir en tant que responsables du traitement des données à caractère personnel, tel que définis par le Règlement général sur la protection des données 2016/679 et toute législation anglaise et gibraltarienne applicable en matière de protection des données (le cas échéant), en fonction des activités de traitement spécifiques entreprises. PricewaterhouseCoopers LLP et PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar peuvent agir en tant que sous-traitant des données sur instruction des Administrateurs. Les données à caractère personnel seront conservées en toute sécurité et traitées uniquement pour les questions relatives à la nomination des Administrateurs. Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires en consultant la déclaration de confidentialité sur le site Web [pwc.co.uk](http://pwc.co.uk), ou en contactant les Administrateurs.

# Annexe A : Recettes et paiements

	Au 10 juin 2024			Au 10 juin 2024 Total équivalent GBP	Mouvements du 11 décembre 2023 au 10 juin 2024 (équivalent GBP)	Au 10 décembre 2023 (équivalent GBP) RETRAITÉ au taux de change du 10 juin 2024	Au 10 décembre 2023 Équivalent GBP
	GBP	EUR	NZD				
<b>Recettes</b>							
Espèces en banque - recettes	12 235 428	6 159 009	0	17 434 219	0	17 434 219	17 521 223
Recouvrement des créances	826 076	2 873 979	0	3 251 989	49 325	3 202 664	3 242 454
Intérêt	2 738 086	227 980	1 857	2 931 416	999 771	1 931 645	1 933 336
Investissements et actions	979 711	17 375	0	994 377	0	994 377	994 622
Prime brute - Prime ATE	3 969 656	4 845	0	3 973 746	1 500 000	2 473 746	2 473 815
Dettes et remboursements divers	15 988	10 000	0	24 429	0	24 429	24 570
Recouvrements d'assurance	1 326 993	349 884	0	1 622 329	82 423	1 539 906	1 543 470
Recouvrements de réassurance	42 422 068	76 328	1 000 000	42 967 150	217 438	42 749 712	42 758 512
<b>Total des recettes</b>	<b>64 514 006</b>	<b>9 719 400</b>	<b>1 001 857</b>	<b>73 199 655</b>	<b>2 848 957</b>	<b>70 350 698</b>	<b>70 492 002</b>
<b>Paiements</b>							
Espèces en banque - paiements	0	0	1 001 739	481 489	0	481 489	489 226
Honoraires des Titulaires d'une fonction	16 167 443	0	0	16 167 443	1 469 404	14 698 039	14 698 039
Frais des Titulaires d'une fonction	9 911	0	0	9 911	0	9 911	9 911
Honoraires des Titulaires d'une fonction pré-Administration	282 910	0	0	282 910	0	282 910	282 910
Frais des Titulaires d'une fonction pré-Administration	2 225	0	0	2 225	0	2 225	2 225
Services liés à la liquidation	4 921 950	0	0	4 921 950	550 178	4 371 771	4 371 771
Frais de gestion des créances	704 807	1 794 982	0	2 219 943	120 185	2 099 759	2 123 352
Frais professionnels	88 432	446 520	0	465 338	19 392	445 946	451 971
Impression, papeterie et affranchissement	215 194	25 439	0	236 667	6 071	230 596	230 955
Frais et dépenses juridiques	7 632 512	1 617 320	0	8 997 684	636 934	8 360 749	8 381 553
Publicité légale	65 419	0	0	65 419	0	65 419	65 419
Coûts fiscaux	287 032	8 015	0	293 797	6 447	287 350	287 404
TVA irrécupérable	1 039 858	11 201	0	1 049 312	35 380	1 013 933	1 014 092
Frais bancaires	24 260	11 403	0	33 885	716	33 169	33 319
Frais de stockage	9 091	66 561	0	65 275	2 282	62 993	63 921
<b>Total des paiements</b>	<b>31 451 044</b>	<b>3 981 441</b>	<b>1 001 739</b>	<b>35 293 248</b>	<b>2 846 988</b>	<b>32 446 259</b>	<b>32 506 068</b>
<b>POSITION NETTE</b>	<b>33 062 962</b>	<b>5 737 959</b>	<b>118</b>	<b>37 906 407</b>	<b>1 968</b>	<b>37 904 439</b>	<b>37 985 934</b>

Composés comme suit	GBP	EUR	NZD	Au 10 juin 2024 Total équivalent GBP	Taux de change - (Banque d'Angleterre)	
Barclays UK	837 654	112 139	118	932 368	10 juin 2024	1 GBP à 1,1847 EUR
HSBC UK (portant intérêts)	6 686			6 686	10 décembre 2023	1 GBP à 1,1652 EUR
Dépôts sur le marché monétaire (portant intérêts)	32 218 622	5 625 820		36 967 353	10 juin 2024	1 GBP à 2,0805 NZD
	<b>33 062 962</b>	<b>5 737 959</b>	<b>118</b>	<b>37 906 407</b>	10 décembre 2023	1 GBP à 2,0476 NZD

Comme expliqué plus en détail dans l'Annexe C, nos honoraires sont facturés à l'heure. Le tableau des recettes et des paiements ci-dessus indique le ou les montants payés au cours de la période et le total payé à ce jour.

# Annexe B : Dépenses

Le tableau suivant montre le détail de nos dépenses encourues sur la Période. Les dépenses sont des montants que nous devons payer en tant que Co-Administrateurs de la Société, qui comprennent nos honoraires en excluant toutefois les distributions aux Créanciers. Le tableau exclut le passif fiscal futur potentiel que nous pourrions avoir à payer en tant que frais liés à la mise sous Administration en temps voulu, dans la mesure où les montants dus dépendront de la situation à la fin de l'exercice comptable fiscal.

Le tableau doit être lu conjointement avec le compte des recettes et des paiements de l'Annexe A, qui indique les dépenses effectivement payées pendant la Période et le total payé à ce jour.

Nature des dépenses	GBP	EUR
	Au cours de la Période (£)	Au cours de la Période (€)
Frais bancaires	15	782
Frais de gestion des créances	11 515	119 719
TVA irrécupérable	30 272	0
Frais et dépenses juridiques	438 641	131 553
Dépenses des titulaires d'une fonction	1 542	0
Honoraires des titulaires d'une fonction	1 285 776	0
Impression, papeterie et affranchissement	6 071	0
Frais professionnels	2 510	20 000
Services liés à la liquidation	458 512	0
Frais de stockage	1 566	1 019
Coûts fiscaux	2 900	4 526
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 239 319</b>	<b>277 599</b>

\* Cela représente 100 % des frais.

# Annexe C : Mise à jour sur la rémunération

Le 23 octobre 2020, le Comité des Créanciers a approuvé les résolutions autorisant les Co-Administrateurs à prélever une rémunération correspondant à 75 % des taux convenus, comme indiqué dans les rapports précédents. Au cours de la Période, des frais de 1,5 million GBP ont été facturés et payés. Cela comprend les frais encourus en 2024 à 75 % et le reste des frais impayés en 2023 comme convenu avec le sous-comité des frais. Les éléments restants reflètent une proportion supplémentaire de frais différés pour le travail effectué en 2023, qui peut être publiée à une date ultérieure, à la discrétion du Comité des Créanciers.

## Nos heures et nos taux horaires moyens

Les honoraires engagés depuis le début de l'Administration s'élèvent à 22,2 millions GBP (y compris les honoraires différés), aux taux horaires convenus avec le sous-comité des honoraires, ce qui représente une remise sur les taux PwC normaux. Cela inclut les frais annulés et non facturés pour un total de 359 000 GBP et équivaut à un taux horaire moyen de 528 GBP par heure. Les frais relatifs au temps de travail engagés au cours de la Période à 100 % des honoraires s'élèvent à 1,5 million GBP. Cela représente 2 891 heures à un taux horaire moyen de 526 GBP. Le tableau ci-dessous présente une ventilation de ces honoraires.

Les honoraires différés se sont élevés à 380 000 GBP au cours de la Période. Cela porte le total des honoraires différés encourus depuis le début de l'Administration à 6,0 millions GBP.

	Total pour la période							Total pour la période du 11 décembre 2019 au 10 juin 2024			
	Associé (£)	Directeur (£)	Gestionnaire principal (£)	Gestionnaire (£)	Associé principal (£)	Associé/Autres (£)	Coût total (£)	Heures	Taux horaire moyen (GBP)	Heures	Coût total (£)
Comptabilité et trésorerie	902	458	11 274	22 190	47 272	39 466	121 562	286	425	3 331	1 305 908
Actifs	21 812	9 879	21 159	35 332	7 514	7 668	103 364	170	608	5 613	2 914 097
Créances	21 196	10 707	125 770	3 526	74 204	83 648	319 052	621	514	5 454	3 267 770
Clôture	8 685	65 331	149 590	115 373	98 260	20 530	457 768	811	564	3 450	2 000 240
Créanciers	2 479	0	2 616	7 735	357	2 112	15 299	35	437	1 805	623 462
Gestion de la liquidation	980	1 830	10 290	3 786	12 622	0	29 508	48	615	7 366	3 970 279
Législation et conformité	8 883	3 431	20 931	26 427	3 168	53 741	116 581	267	437	5 045	2 494 682
Stratégie et planification	20 076	28 868	25 597	49 673	35 152	60 300	219 666	458	480	6 178	3 435 445
Taxes et TVA	25 675	4 372	61 918	6 252	27 964	11 202	137 383	194	708	3 865	2 568 712
<b>Total pour la période</b>	<b>110 687</b>	<b>124 876</b>	<b>429 146</b>	<b>270 294</b>	<b>306 513</b>	<b>278 668</b>	<b>1 520 184</b>	<b>2 891</b>		<b>42 107</b>	<b>22 580 596</b>
Honoraires engagés et amortis											(359 260)
<b>Total des frais*</b>											<b>22 221 336</b>

\*Ces honoraires représentent 100 % des honoraires.

## Notre politique de tarification du temps et nos taux horaires

Nous et notre équipe facturons notre temps consacré au travail que nous devons réaliser dans le cadre de l'Administration. Nous déléguons les tâches à des agents de grade approprié, en tenant compte de leur expérience et de toute connaissance spécialisée nécessaire, et nous les supervisons correctement afin de maximiser la rentabilité du travail effectué. Tout ce qui est complexe ou important et qui relève d'une responsabilité exceptionnelle est traité par nos cadres supérieurs ou par nous-mêmes.

Tous nos employés qui travaillent sur l'Administration (y compris nos trésoriers) facturent le temps dédié directement dans le dossier. Leur temps est inclus dans toute analyse du temps facturé. À chaque grade de personnel est associé un taux horaire de facturation revu ponctuellement. Le travail effectué par notre personnel de soutien et de secrétariat est facturé séparément et n'est pas inclus dans les taux horaires facturés par les associés ou les autres membres du personnel. Le temps est facturé en unités de six minutes au Royaume-Uni et en unités de 15 minutes à Gibraltar. Nous ne facturons ni les frais généraux, ni les frais d'administration.

À l'instar de nombreux professionnels, nos barèmes ont augmenté afin de couvrir la hausse des coûts liée à l'inflation. Toutes les augmentations sont soumises à l'accord du sous-comité des honoraires. Les taux horaires mis à jour ont été convenus avec le sous-comité des honoraires, ils incluent une augmentation inflationniste de 3 %, en vigueur du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024.

Nous indiquons ci-dessous les taux maximaux de facturation par heure pour les différents grades de notre personnel. L'équipe centrale des Co-Administrateurs est composée de membres du personnel du Royaume-Uni et de Gibraltar. Lorsque les Co-Administrateurs font appel à l'expertise de spécialistes au sein de la société tels que des experts actuariels et fiscaux, des taux spéciaux s'appliquent.

À partir du 1er juillet 2023*			
Grade	Taux - Royaume-Uni, GBP/heure	Taux - Gibraltar, GBP/heure	Taux spéciaux au Royaume-Uni, GBP/heure (maximum)
Associé	995	902	1 737
Directeur	915	721	1 531
Gestionnaire principal	728	498	1 172
Gestionnaire	631	397	908
Collaborateur senior	510	227	658
Collaborateur	316	113	329
Autre	153	S/O	195

\*Il s'agit de nos taux convenus à 100 %, un minimum de 25 % restant à la discrétion du Comité, conformément aux résolutions approuvées.

## Notre travail au cours de la Période

Bien que cette liste ne soit pas exhaustive, le tableau suivant fournit plus de détails sur les principaux domaines de travail :

Domaine de travail	Travaux entrepris	Pourquoi le travail était nécessaire	Avantage financier éventuel du travail fourni pour les Créanciers OU exigence légale
<b>Comptabilité et trésorerie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Traitement de tous les fonds entrants via le système de comptabilité des Administrateurs afin de garantir la cohérence du codage et la clarté des rapports.</li> <li>Préparation et mise à jour des rapports périodiques sur les flux de trésorerie afin de gérer les niveaux de liquidité de la succession.</li> <li>Traiter les reçus, les paiements et les journaux sans rapport avec les transactions.</li> <li>Effectuer les rapprochements bancaires et gérer l'investissement des fonds.</li> <li>Correspondre avec les banques concernant les virements spécifiques.</li> </ul>	Afin de gérer les comptes bancaires de la Société	<p>Assurer la gestion appropriée des fonds détenus</p> <p>Maximiser les intérêts reçus et limiter les intérêts payés proportionnellement aux tolérances au risque appropriées</p>
<b>Actifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite des procédures de recouvrement, y compris les recouvrements de réassurance, des primes et autres actifs.</li> <li>Enquête sur la situation et le résultat potentiel du recouvrement auprès des débiteurs dans les procédures d'insolvabilité.</li> <li>Négociation avec les débiteurs.</li> <li>Évaluation de l'intérêt potentiel et des possibilités de céder les recouvrements futurs à des tiers pour leur valeur dans les cas où il n'est pas possible de parvenir à un accord commercialement viable avec les débiteurs.</li> </ul>	Pour maximiser les retours aux Créanciers	Générer des fonds au profit des Créanciers
<b>Créances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Négociations pour un certain nombre de créances de grande valeur et/ou complexes.</li> <li>Veiller à ce que les créances soient réglées efficacement et à une valeur appropriée.</li> <li>Continuer à soumettre les créances éligibles au FSCS pour paiement.</li> <li>Progression des réclamations DO françaises qui ont été acceptées par Elite avant que les polices ne soient exclues le 15 septembre 2020 pour paiement par le FGAO.</li> <li>Finalisation et signature d'un accord avec le FGAO concernant les créanciers dont les réclamations DO sont identifiées, mais n'ont pas été approuvées, avant que les polices concernées ne soient exclues et qu'un expert ait été mandaté.</li> <li>Assurer la liaison avec Quest dans son travail pour finaliser un accord avec un fournisseur afin de fournir des rapports d'expert aux demandeurs éligibles à l'indemnisation du FGAO, conformément à l'accord avec le FGAO.</li> <li>Compléter les prochaines soumissions au GAF pour les demandes éligibles à l'indemnisation.</li> </ul>	Pour maximiser les retours aux Créanciers	Maximiser les fonds au profit des Créanciers

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation de l'audit des demandes d'indemnisation de Quest pour la période de septembre 2022 à novembre 2023.</li> </ul>		
<b>Clôture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunion avec des conseillers juridiques, actuariels et fiscaux, Quest, ainsi qu'avec les parties prenantes clés pour examiner les implications des différentes options stratégiques et de sortie de l'Administration.</li> <li>Poursuite de la rédaction des documents relatifs à un plan d'arrangement, y compris les documents justificatifs des créanciers tels que les documents de questions fréquemment posées.</li> <li>Assurer la liaison avec des régimes de rémunération non britanniques en relation avec les protections possibles disponibles dans un mécanisme de sortie.</li> <li>Élaborer et approuver officiellement la stratégie avec le FSCS pour les titulaires de police protégés au Royaume-Uni.</li> <li>Engagement continu concernant la fermeture de la succursale italienne et le recouvrement du dégrèvement d'impôts auprès des services fiscaux italiens.</li> <li>Assurer la liaison avec les spécialistes juridiques et fiscaux sur les options disponibles pour accélérer la fermeture de la succursale italienne d'Elite tout en maximisant le recouvrement du dégrèvement fiscal.</li> <li>Analyser les propositions faites par les fournisseurs de gestion des réclamations d'Elite et, le cas échéant, faciliter la transition de la gestion des réclamations.</li> <li>Poursuite de l'examen de tous les contrats fournisseurs.</li> <li>Tenue à jour d'un rapport de résultat estimé.</li> </ul>	S'assurer que les demandeurs soient traités équitablement et conformément aux bonnes pratiques	Exigence légale permettant de veiller à ce que toutes les questions administratives soient traitées
<b>Créanciers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la liaison avec les Créanciers et les titulaires de police dans diverses juridictions européennes concernant les demandes individuelles.</li> <li>Actualisations du Site Web de la Société en temps opportun.</li> <li>Examiner et répondre aux plaintes des Créanciers qui ont été transmises aux Co-Administrateurs par Quest.</li> </ul>	Afin de tenir informés les Créanciers	Travail effectué en prévision de la restitution des fonds aux Créanciers
<b>Supervision de la gestion de la liquidation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunions et discussions régulières avec les membres de l'équipe de traitement des créances de Quest.</li> <li>Réunions régulières avec Quest pour discuter des problématiques clés, des budgets et des questions opérationnelles.</li> <li>Surveillance des performances et fourniture de commentaires sur les performances et d'informations de gestion.</li> <li>Examiner et convenir des coûts et du budget, y compris les justificatifs, fournis par le responsable de liquidation.</li> </ul>	S'assurer que les demandeurs soient traités équitablement et conformément aux bonnes pratiques	S'assurer que les niveaux de service soient maintenus pour les titulaires de police d'Elite
<b>Législation et conformité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Supervision des titulaires d'une fonction.</li> <li>Analyses de cas effectuées tous les six mois.</li> </ul>	Pour se conformer aux obligations	Requis par la loi/réglementation

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen des livres et registres de la Société.</li> <li>• Gestion des systèmes internes de traitement des dossiers, de classement et de comptabilité.</li> <li>• Tenir nos dossiers, préparer des notes de dossier, classer les lettres, e-mails et pièces justificatives pertinents.</li> <li>• Activités de conformité telles que les contrôles de lutte contre le blanchiment d'argent, la vérification des sanctions et le protocole de traitement des informations.</li> <li>• Préparation et participation à la réunion avec le sous-comité des honoraires.</li> <li>• Préparer et publier tous les documents, avis et déclarations réglementaires, comme requis.</li> <li>• Assurer la liaison avec les régulateurs concernés et les intervenants tiers, y compris le Comité des Créanciers.</li> </ul>	légales	
<b>Stratégie et planification</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminer la stratégie optimale afin de progresser vers les objectifs de l'Administration, un calendrier indicatif et des étapes clés.</li> <li>• Évaluation des options stratégiques à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs de l'Administration.</li> <li>• Préparer les budgets d'honoraires et suivre les coûts à discuter avec le sous-comité des honoraires.</li> <li>• Organiser des réunions d'équipe sur la stratégie et les étapes de clôture.</li> <li>• Fournir des mises à jour aux Co-Administrateurs concernant l'affaire et les délais.</li> </ul>	Afin d'assurer la progression de la procédure et de contrôler les coûts	Garantir une progression ordonnée de la gestion de la procédure et des coûts
<b>Impôts et TVA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail en cours pour déterminer les passifs postérieurs à la nomination dans diverses juridictions.</li> <li>• Poursuite de l'enquête sur les recouvrements potentiels liés à la fiscalité dans différentes juridictions européennes.</li> <li>• Travaux en cours sur les questions de conformité fiscale dans tous les territoires où la Société opère.</li> <li>• Soumission de diverses déclarations fiscales au Royaume-Uni, à Gibraltar et en Italie.</li> <li>• Assistance spécialisée requise en ce qui concerne la fermeture de la succursale italienne.</li> </ul>	Pour se conformer aux obligations légales	Exigence légale permettant d'assurer le paiement approprié de l'impôt sur les sociétés et d'autres taxes, au profit des Créanciers

## Nos travaux à venir

Il nous faut encore réaliser les travaux suivants pour atteindre l'objectif de cette Administration.

Domaine de travail	Nos travaux à venir	Avantage financier éventuel du travail fourni pour les Créanciers OU exigence légale
<b>Comptabilité et trésorerie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapprochements bancaires.</li> <li>• Gestion de la trésorerie et des liquidités.</li> <li>• Analyse de la couverture du risque de change.</li> <li>• Demande de compte bancaire et autres coordonnées de crédit.</li> <li>• Comptabilisation des paiements et des recettes sur les comptes bancaires du dossier.</li> <li>• Traitement des paiements.</li> <li>• Traitement des chèques de dividendes non encaissés.</li> </ul>	Assurer la gestion appropriée des fonds détenus
<b>Actifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion du recouvrement pour le cas ATE restant actif.</li> <li>• Analyse des dossiers de la Société et procédures de recouvrement, y compris les recouvrements de réassurance et de créances, les primes et autres actifs.</li> <li>• Correspondance avec les débiteurs de réassurance et Quest concernant les règlements suite à une analyse coûts-avantages au cas par cas.</li> <li>• Progrès avec d'autres solutions potentielles pour maximiser les recouvrements lorsque les règlements ne sont pas viables ou ne peuvent pas être concrétisés.</li> <li>• Suivre et s'impliquer de manière appropriée dans les litiges en cours pour protéger la position d'Elite et maximiser les recouvrements possibles.</li> <li>• Échanges avec les liquidateurs de CBLI en ce qui concerne le recouvrement de la contrepartie différée soumise à la Commutation.</li> </ul>	Générer des fonds au profit des Créanciers
<b>Créances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ce que les créances soient réglées efficacement et à une valeur appropriée.</li> <li>• Examiner et répondre aux recommandations des gestionnaires de créances de Quest/Elite et approuver les actions concernant les créances à valeur élevée, les litiges ou les recouvrements de créances auprès de tiers.</li> <li>• Poursuite de l'examen et des négociations relatives aux créances à valeur élevée.</li> <li>• Gestion continue des créances suite aux clauses de non-responsabilité de divers portefeuilles d'activités.</li> <li>• Examen des paiements et pièces justificatives concernant les titulaires de police admissibles au titre du FSCS.</li> <li>• Assurer la liaison avec le FGAO et les experts concernés concernant l'indemnisation des titulaires français de polices DO d'Elite et soumission continue des charges à payer.</li> <li>• Correspondance en cours avec la SCA concernant la disponibilité d'une indemnisation pour les titulaires de police Elite de l'ICF dans le cadre d'une liquidation.</li> <li>• Soumission continue des réclamations des titulaires de police grecs éligibles au GAF.</li> <li>• Supervision du traitement des réclamations.</li> <li>• Gestion de tous les contrats fournisseurs.</li> <li>• Réalisation d'audits annuels des créances.</li> </ul>	Maximiser les fonds au profit des Créanciers
<b>Clôture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre continue du plan et du calendrier pour une sortie de l'Administration, y compris toutes les communications appropriées avec les créanciers.</li> <li>• Maintien à jour d'un rapport des résultats estimés, y compris la gestion des flux de trésorerie par rapport à un scénario contrefactuel.</li> <li>• Sous réserve de l'entrée en vigueur d'un plan d'arrangement, mettre en œuvre la stratégie convenue avec le FSCS pour les assurés protégés éligibles au Royaume-Uni.</li> <li>• Établissement et mise en œuvre d'un système efficace de gestion et d'évaluation des créances.</li> </ul>	Exigence légale permettant de veiller à ce que toutes les questions administratives soient traitées

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liaison avec le Tribunal de Gibraltar et le GFSC pour assurer la conformité en matière de sortie d'une Administration.</li> <li>• Obtention des autorisations de clôture.</li> <li>• Procédures de fermeture, y compris la fermeture de la succursale italienne d'Elite.</li> <li>• Liquidation des activités de la Société en général.</li> </ul>	
<b>Créanciers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la liaison avec les Créanciers.</li> <li>• Réponse aux questions des Créanciers de l'assurance directe.</li> <li>• Tenue à jour d'un rapport de résultat estimé.</li> <li>• Préparation et paiement des dividendes.</li> </ul>	Travail effectué en prévision de la restitution des fonds aux Créanciers
<b>Gestion de la liquidation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveillance du respect du budget par Quest.</li> <li>• Réunions trimestrielles pour discuter des performances et des informations concernant la gestion.</li> <li>• Maintien des protocoles d'exploitation.</li> <li>• Mettre en œuvre un régime d'ICP pour le schéma d'arrangement lié à la prime de performance de Quest.</li> </ul>	S'assurer que les niveaux de service soient maintenus pour les titulaires de police d'Elite
<b>Législation et conformité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des exigences légales en matière de déclaration.</li> <li>• Préparation et communication de rapports d'étape semestriels aux Créanciers et au greffier.</li> <li>• Communications régulières continues avec le Comité des Créanciers et le sous-comité des honoraires.</li> <li>• Analyses de cas effectuées tous les six mois.</li> <li>• Communications continues avec les parties prenantes clés.</li> <li>• Délivrer un décompte final aux créanciers lors de la clôture</li> <li>• Préparer des documents et des informations dans le but d'obtenir l'approbation de réviser nos honoraires et d'autres questions relatives à l'Administration.</li> <li>• Traiter les dossiers archivés.</li> <li>• Dépôt des documents.</li> <li>• Mise à jour des listes de contrôle et des systèmes de gestion du journal.</li> </ul>	Requis par la loi/réglementation
<b>Stratégie et planification</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer les budgets des honoraires et suivre les coûts.</li> <li>• Organiser des réunions d'équipe.</li> <li>• Fournir des mises à jour aux Co-Administrateurs concernant l'affaire.</li> <li>• Négociations de contrats en cours avec des fournisseurs dans plusieurs juridictions.</li> <li>• Organiser des études de cas sur le statut de l'Administration pour aider les Co-Administrateurs dans la prise de décision stratégique en relation avec l'Administration.</li> </ul>	Garantir une progression ordonnée de la gestion de la procédure et des coûts
<b>Impôts et TVA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplir les déclarations fiscales après la nomination.</li> <li>• Obtention des autorisations fiscales auprès des autorités fiscales compétentes.</li> <li>• Obtention de recouvrements d'impôts.</li> <li>• Déclarations fiscales relatives à la fermeture de la succursale italienne.</li> </ul>	Exigence légale permettant d'assurer le paiement approprié de l'impôt sur les sociétés et d'autres taxes, au profit des Créanciers

## Paiements aux associés

Nous avons mandaté les professionnels suivants sur ce dossier en raison de leur expertise juridictionnelle en matière fiscale et réglementaire, ainsi qu'à des fins d'efficacité. Les montants indiqués ont été payés au cours de la Période.

Service fourni	Nom de la société/organisation	Compétence	Base des honoraires	Montant engagé
Services professionnels	PricewaterhouseCoopers Advisory SpA	Italie	Coûts en temps et dépenses	€4 082
Fiscalité et réglementation	PricewaterhouseCoopers Tax & Legal Services, S.L.	Espagne	Coûts en temps et dépenses	€120

Il est demandé à tous les professionnels tiers de présenter des analyses et une description des coûts en temps ou un calendrier des tâches réalisées, en fonction de leur base d'honoraires, afin de justifier les factures présentées. Toutes les factures sont examinées avant d'être approuvées pour le paiement. Nous sommes convaincus que le niveau des coûts est approprié.

## Décaissements

Les décaissements sont des frais payés par les Co-Administrateurs, qui peuvent inclure un élément de coûts partagés ou répartis.

Des décaissements d'un montant total de 2 116 GBP ont été engagés au cours de la Période relative aux catégories ci-dessous.

Catégorie	Montant engagé (GBP)
Frais de déplacement	475
Frais d'archivage	1 112
Affranchissement et autres	529
<b>Total</b>	<b>2 116</b>

## Nos relations

Nous n'entretiens aucune autre relation commerciale ou personnelle que celles précédemment divulguées avec les parties qui approuvent nos honoraires ou qui fournissent des services dans le cadre de l'Administration, lorsque la relation pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts.

## Sociétés juridiques et autres sociétés professionnelles

En plus des collaborateurs précédemment mentionnés, nous avons mandaté les professionnels suivants sur ce dossier :

Service fourni	Nom de la société/organisation	Motif sélectionné	Base des honoraires
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services juridiques, notamment :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Assistance lors de la gestion et de la conclusion des créances</li> <li>○ Coûts engagés dans le cadre du recouvrement de créances</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A and L Goodbody</li> <li>• Ayache Salama</li> <li>• Bryan Cave Leighton Paisner LLP</li> <li>• Clifford Chance LLP</li> <li>• Clyde &amp; Co Claims LLP</li> <li>• CMS Adonnino Ascoli &amp; Cavasola Scamoni</li> <li>• CMS Albinana &amp; Suarez de Lezo, S.L.P.</li> <li>• Da Ros Associates</li> <li>• DWF Law LLP / DWF Rousaud Costas Duran Abogados</li> <li>• Ellul &amp; Co. Limited</li> <li>• Freshfields Bruckhaus Deringer LLP</li> <li>• Gateley Plc</li> <li>• Jean-Baptiste Meyrier</li> <li>• Kennedys Law LLP</li> <li>• SCP Kiejman &amp; Marembert</li> <li>• Maître Zuelgaray Herve</li> <li>• SCP L. Poulet-Odent</li> <li>• Studio Legale Avv. Michele Tavazzi</li> <li>• Studio Grazzini</li> <li>• Triay Lawyers Limited</li> <li>• Unalome Legal Sarl</li> <li>• Weightmans LLP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance du secteur</li> <li>• Expertise en matière d'insolvabilité</li> <li>• Expertise juridictionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coûts en temps et dépenses</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des agents/créances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ACS Solutions</li> <li>• All Risks SRL</li> <li>• Crawford &amp; Company Legal Services Ltd</li> <li>• Marley Risk Consultants</li> <li>• Quest Consulting (London) Limited</li> <li>• Woodgate and Clark Limited</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance des titulaires de police</li> <li>• Expérience en matière de gestion des créances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coûts en temps et dépenses</li> </ul>

Nous exigeons de tous les professionnels tiers qu'ils présentent des analyses et une description des coûts en temps ou un calendrier des tâches réalisées, en fonction de leur base d'honoraires, afin de justifier les factures présentées. Toutes les factures sont examinées avant d'être approuvées pour le paiement. Nous sommes convaincus que le niveau des frais juridiques et professionnels est approprié.

# Annexe D : Autres informations

<b>Informations sur les tribunaux concernant l'Administration :</b>	La Cour suprême de Gibraltar Numéro de dossier : 2019/COMP/002
<b>Nom complet et nom commercial :</b>	Elite Insurance Company Limited
<b>Numéro d'enregistrement :</b>	91111
<b>Adresse enregistrée :</b>	327 Main Street, GX11 1AA, Gibraltar
<b>Date de nomination pour l'Administration :</b>	11 décembre 2019
<b>Noms et adresses des Co-Administrateurs :</b>	Edgar Charles Andrew Lavarello de PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar, 327 Main Street, Gibraltar et Dan Yoram Schwarzmann de PricewaterhouseCoopers LLP UK, 1 Embankment Place, Londres, WC2N 6RH Royaume-Uni
<b>Site Web de la Société :</b>	<a href="http://www.pwc.co.uk/elite-insurance">www.pwc.co.uk/elite-insurance</a>
<b>Objectif poursuivi par les Co-Administrateurs :</b>	Objectif b — obtenir un meilleur résultat pour l'ensemble des Créanciers de la Société que celui qui serait obtenu si la Société était liquidée (sans avoir été préalablement mise sous Administration)
<b>Répartition des responsabilités des Co-Administrateurs :</b>	En ce qui concerne les pouvoirs énoncés dans l'Annexe 1 de la GIA11, pendant la période où l'Administration est en vigueur, toute fonction devant être exercée par les personnes désignées pour agir en tant qu'Administrateurs peut être exercée par l'une ou l'autre ou toutes les personnes désignées, ou l'une des personnes exerçant cette fonction à l'heure actuelle
<b>Règlement (UE) 2015/848 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015 relatif aux procédures d'insolvabilité (refonte) :</b>	Le Règlement CE sur l'insolvabilité ne s'applique pas



© 2024 PricewaterhouseCoopers LLP. Tous droits réservés. « PwC » désigne PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et/ou PricewaterhouseCoopers LLP UK, et peut parfois désigner le réseau PwC. Chaque cabinet membre est une entité juridique distincte. Veuillez-vous reporter à [www.pwc.com/structure](http://www.pwc.com/structure) pour de plus amples détails.